Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260509-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 09- Enfance-Jeunesse- Tarification des deux séjours d'été 2026 à la Maison des Jeunes de Névez

Rapporteur : L. BREBANT

La commune de Névez envisage l'organisation de deux séjours pour les adolescents de 11 à 13 ans et pour les adolescents de 14 à 17 ans durant l'été 2026.

Dans le cadre de la CTG signé avec la CAF, elle percevra une Prestation de Service Ordinaire.

Pour une meilleure équité, la tarification est modulée en fonction des quotients familiaux, suivant les recommandations de la CAF.

Il est rappelé que la tarification modulée repose sur la base du quotient familial (QF) : revenu fiscal de référence (N-2) / (12xnb de parts fiscales).

Il convient de déterminer la participation des familles, selon le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260509-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

tranches	QF min	QF max	séjour/ journée	séjour de 3 jours
tranche 1	0	700	7,00 €	21 €
tranche 2	701	850	8,00 €	24 €
tranche 3	851	1000	10,00 €	30 €
tranche 4	1001	1300	14,00 €	42 €
tranche 5	1301	1700	16,00 €	48 €
tranche 6	1701	et +	20,00 €	60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs pour les séjours d'été 2026 à la Maison des Jeunes tels que présentés ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

